

Section Transport des élèves ayant des besoins particuliers et pour raisons médicales	Page 1 de 2
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 révisé le 4 février 2011

<p>Énoncé</p>	<p>Une demande de transport spécial peut être présentée si l'élève répond à un des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Souffre d'un handicap physique qui l'empêche de monter à bord d'un autobus et de marcher jusqu'à son siège. 2. Participe à un programme commun et spécialisé à l'extérieur de la zone de recrutement de son école. 3. A été identifié par le Service à l'élève d'un des conseils scolaires membres comme nécessitant un transport spécial. 4. Est atteint d'une condition médicale qui exige un transport spécial (dans ce cas, la demande doit être accompagnée de la note d'un médecin). <p>Les demandes de transport spécial sont approuvées sur une base annuelle et doivent être examinées chaque année.</p>
<p>Procédures</p>	<p>Le Service à l'élève doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant la fin de l'année scolaire, fournir au CTSO une liste de tous les élèves qui sont inscrits à un programme spécialisé pour la prochaine année scolaire. 2. Fournir au CTSO tous les renseignements concernant l'élève (école fréquentée, adresse, numéro de téléphone, coordonnées du parent ou du tuteur ou de la tutrice, exigences en matière de transport spécial, etc.). 3. Tenir une liste à jour de tous les élèves fréquentant un centre de traitement ou participant à un programme spécialisé.

Section Transport des élèves ayant des besoins particuliers et pour raisons médicales	Page 2 de 2
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 révisé le 4 février 2011

Procédures (suite)	<p>La direction d'école, en collaboration avec le Service à l'élève doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir et signer le formulaire FT007-Demande de transport spécialisé pour raison médicale. 2. Si la demande a été faite pour des raisons médicales, s'assurer qu'un certificat médical ou autres pièces justificatives accompagnent la demande lesquels stipulent dans des termes précis les raisons pour lesquelles la santé de l'élève nécessite un transport spécial pour une année scolaire complète. 3. Faire parvenir la demande au CTSO dès réception des approbations administratives du conseil scolaire. <p>Le CTSO doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter le Service à l'élève ou la direction d'école au sujet de toutes les demandes de transport spécialisé qui ne sont pas accompagnées des documents dûment remplis. 2. Organiser le transport le plus économique qui soit pour les demandes approuvées. 3. Tenir une liste à jour des élèves qui reçoivent du transport spécial et y indiquer le type de transport fourni et la date du début et de la fin du transport approuvé. 4. Fournir aux parents, aux écoles et aux administrateurs et administratrices du conseil scolaire des renseignements à jour sur le transport des élèves, par le biais de Geoquery.
---------------------------	--